

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10,
le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en
séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation
légale, sous la présidence de Monsieur David
LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2028 :

Attribution subvention : Association AIR
TROIS AIR

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU
Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR
Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI
DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot,
ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul,
NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie
Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David,
PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET
Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick,
HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND
Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia,
MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine,
NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy,
ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE
Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION),
AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line),
TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE),
VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par
Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA) , POTIN
Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par
Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par
Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M.
DIJOUX Stéphano).

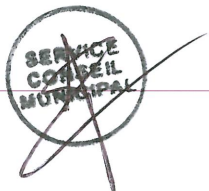
ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA
GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine,
HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean
Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le
conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du
Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



David LORION

Adresse du Conseil Municipal : Mairie
97400 Saint-Pierre
Date de la séance : 26/08/2025
Date de la délibération : 01/09/2025

Affaire n°41/2028 : Attribution subvention : Association AIR TROIS AIR.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que l'association AIR TROIS AIR organise les 22 et 23 novembre 2025 à la Pointe du Diable à Saint-Pierre la 4^{ème} rencontre du cerf-volant intitulée «MARMAY'S AN L'AIR».

Cet évènement comprendra des rencontres inter/groupes locaux et internationaux, des ateliers artistiques, des démonstrations de cerf-volant, une exposition de travaux ainsi qu'un plateau artistique.

Les invités internationaux animeront des ateliers dans les écoles de la ville pour sensibiliser le jeune public à la pratique du cerf-volant dans le monde.

L'association AIR TROIS AIR poursuit également son objectif de « cerf-volant porteur de message » sur l'environnement et la protection du littoral. Et, Depuis mars 2025, l'association est devenue membre du comité international du cerf-volant pour représenter la France et la Réunion. Le siège de cette organisation est en Chine pendant 5 ans.

CONSIDÉRANT :

- L'importance du tissu associatif s'inscrivant dans la politique artistique, de l'animation et des loisirs dans un contexte économique fragile ;
- La demande d'aide financière présentée par l'association au titre de l'exercice budgétaire 2025 ;
- Le souhait de la Commune de Saint-Pierre d'apporter son soutien à la mise en œuvre de ladite action qui concourt à l'intérêt public.

La Collectivité propose de soutenir cette manifestation.

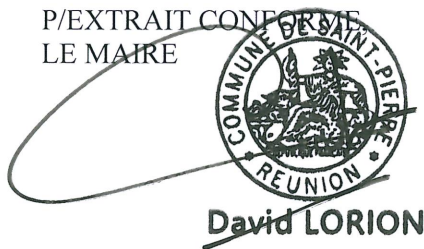
Le financement de cette action à hauteur de **20 000 €** sera imputé sur la ligne budgétaire 2025 des affaires culturelles : Subventions aux associations – Imputation : 028 65748 25 – RE25000041.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'attribution de cette subvention à l'association AIR TROIS AIR ;**
- **D'APPROUVER la convention à conclure entre la Commune de Saint-Pierre et l'association AIR TROIS AIR ;**
- **DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les documents afférents à cette subvention et à la convention.**



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250826-41-2028-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025